

ESOP 2021

Fiche pratique CFE-CGC

Acquisition des actions et durée de détention

Modalité d'achat	En direct sur compte Société Générale	via le PEG
Prix de souscription*	93,90 €	89,52 €
Actions livrées	Actions AIRBUS	FCPE ESOP (composé à 90% min d'actions AIRBUS)
Actions gratuites	Oui voir tableau page 5	
Durée de détention minimale	Actions conservées jusqu'au 18 mars 2022	Fonds investis conservés jusqu'au 30 juin 2026 (sauf cas de déblocage PEG)
Païement	Prélèvement sur salaire à partir de fin avril 2021 en 3 fois maximum	
Frais gestion salarié	Néant	
Dividendes	Oui à partir de 2021 (pour info 0€/action distribué en 2020 en direct FR, déduire prélèvement source NL)	Oui, réinvestis dans le fond (nombre de parts augmente)

- * S'ajoute au prix de souscription la CSG et CRDS pour 9,7 % sur la valeur des actions gratuites allouées (équivalent prix souscription)
- * En direct la juste valeur de marché sera celle du cours de clôture de l'action Airbus à la bourse de Paris le 17 février 2021 , déterminée par le Conseil d'administration d'Airbus le 17 février 2021
- * Via le PEG Conformément à l'article L.3332-19 du Code du travail, les salariés pourront également investir dans un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) à un prix de souscription égal au cours de clôture moyen en Euro valable à la bourse de Paris pour une action du capital de la société pendant les 20 jours de cotation précédant immédiatement le 17 février 2021

Fiscalité (Voir [note sur le site ESOP](#))

Modalité d'achat	En direct sur compte Société Générale	via le PEG
Fiscalité à l'achat	- Somme investie prélevée sur salaire donc déclarée dans les revenus imposables de l'année et soumise aux prélèvements sociaux - Actions gratuites à déclarer comme avantage en nature et imposées suivant taux marginal (0 – 45 %) au cours du 18 mars 2021 - Prélèvement CSG/CRDS 9,7 % sur valeur parts achetées et actions gratuites	- Somme investie prélevée sur salaire donc déclarée dans les revenus imposables de l'année et soumise aux prélèvements sociaux - Prélèvement CSG/CRDS 9,7 % sur valeur des parts gratuites au 4 mai 2020 (prélevé sur salaire mai 2020) - Parts gratuites non imposées sur le revenu
Fiscalité à la livraison le 18 mars 2021	- Gain d'acquisition également soumis à imposition revenus 2021 et contributions sociales si prix au 18 mars > prix d'achat (gain d'acquisition) Prélevé à la source sur salaire de avril	Néant
Imposition des dividendes	Oui (PFU 30%)	Non
Fiscalité à la récupération des fonds	- Prélèvement sociaux 17,2 % sur plus values - Imposition des plus values de cession (valeur vente - valeur au 18 mars 2021)	- Prélèvement sociaux 17,2 % sur plus values entre sommes investies et sommes récupérées (incluant dividendes réinvestis dans les fonds) - Pas de plus value imposable

Abondement ESOP

L'abondement consiste en l'attribution d'actions gratuites par la société (suppression tranche 10 actions et retour de la tranche 50 actions)
Voir simulation gains et pertes potentielles slide suivant

Nombre d'actions acquises par le salarié	Nombre d'actions gratuites Airbus	Nombre total d'actions reçues par le salarié	Réduction (/prix unitaire équivalent des actions reçues)
5	4	9	44,4%
15	7	22	31,8%
30	10	40	25,0%
50	13	63	20,6%
100	25	125	20,0%

